

L'arbre, la route, le paysage



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



Ce que l'arbre peut nous apporter

Lisibilité de la route et qualité des paysages traversés

La route et ses abords peuvent être considérés comme un habitat privilégié pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Les fossés recueillent les eaux de ruissellement, participant ainsi à la sécurité en drainant la chaussée. Les arbres et les haies bénéficient de cette eau et offrent à leur tour fraîcheur et ombre.

Un alignement d'arbres donne aussi une valeur paysagère à la route. Activité économique majeure, le tourisme repose en grande partie sur la qualité des paysages. À ce titre, **le réseau routier joue un rôle primordial dans la découverte du département de la Creuse**. Il doit donc offrir une grande sécurité, dont la responsabilité est collective, tout en permettant d'appréhender le territoire traversé.

Du point de vue de la lisibilité routière, les alignements d'arbres et les haies bocagères, le long de la route, permettent souvent d'anticiper la trajectoire, plus facilement que sur une route vide de tout repère vertical. Ainsi, une structure végétale bien mise en place peut compléter les informations apportées par la signalisation.

Ainsi, sur l'extérieur des virages, la présence d'une masse végétale est particulièrement utile lorsque les conditions de visibilité sont réduites (*sous la pluie ou de nuit*) : elle permet d'effacer la sensation de «vide» au bord de la route (fig.1).

De la même manière, un carrefour est plus facilement identifiable lorsqu'il est marqué par des arbres de haut jet. À son approche, grâce à ces marqueurs, l'automobiliste peut anticiper et adapter sa vitesse (fig. 2 et 3).

À certains points sensibles du parcours (*intersections, virages...*), l'automobiliste doit pouvoir mobiliser toutes ses facultés pour anticiper des éventuels dangers. Cette concentration intense, indispensable tout au long du parcours, sans être relâchée, peut trouver des temps de repos. A ce titre, la route doit aussi fournir des portions plus confortables pour l'utilisateur, lors desquelles il peut porter une partie de son attention au paysage.



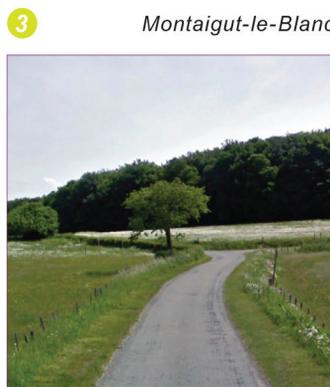
1

Moutier-Rozeille



2

Chambon-sur-Voueize



3

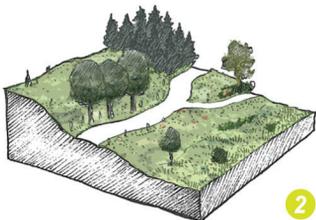
Montaigut-le-Blanc

La route, sous toutes ses formes

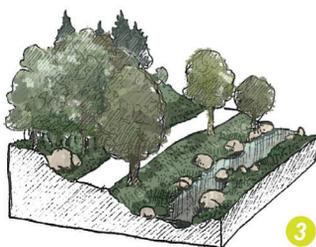
Typologie des bords de routes



1



2



3



La route, au même titre que l'agriculture ou l'organisation de l'habitat, est un témoin privilégié de l'organisation spatiale d'un territoire.

Route-interstice dans les régions de bocage, longue traversée dans la Montagne limousine, elle révèle, par son tracé et par les structures qui l'accompagnent, l'ensemble du paysage.

La route garde l'**empreinte** des paysages passés. Dans la campagne limousine (fig. 1), les haies et les arbres ont souvent été conservés le long des routes alors qu'ils ont pu être abattus à l'intérieur de la maille bocagère. Ils demeurent alors comme limite entre domaine public et domaine privé.

Dans la Montagne limousine comme dans les gorges et vallées (fig. 2 et 3), la route traverse souvent la forêt. Alors que les terres se boisent progressivement, la route, souvent accompagnées de murets de pierres sèches, avec sa végétation rase, garde en mémoire, d'une certaine manière, la vocation pastorale des lieux. Les alignements de Hêtres, qui demeurent, racontent également les volontés passées d'affirmer le passage d'une route sur un territoire.

A chaque route son gestionnaire

Le réseau routier du département de la Creuse compte aujourd'hui **11 028 km** de voies, réparti en 4 km d'autoroutes, 89 km de routes nationales, 4 347 km de routes départementales et 6 598 km de voies communales.

Autoroute : Route comportant deux chaussées à sens unique, à une ou plusieurs voies, séparées par un terre-plein central, destinée à la circulation rapide des véhicules motorisés. La majeure partie du réseau autoroutier français est concédé à des sociétés à capitaux privés, en charge de son exploitation et son entretien.

Route Nationale : Voie importante, traversant de larges portions de territoire. Dans la Creuse, la RN145, reliant Bellac à Montluçon, est à la charge de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO).

Route Départementale : Les lois de décentralisation ont confié aux Conseils Généraux, à travers des Unités Techniques Territoriales (UTT), la mission d'aménager, gérer et entretenir ces voies.

Voie communale et chemin rural : La voie communale est une voie ou une place publique, inaliénable, ouverte à la circulation. Le chemin rural (*anciennement Chemin Vicinal Ordinaire*) est une voie privée, appartenant aux collectivités, souvent ouverte au public, notamment pour la randonnée. Tous deux sont à la charge de ces mêmes collectivités.

à chaque essence une taille appropriée



Hêtre commun - *Fagus sylvatica* - H. 25-35 m. - croissance lente - port érigé en couronne large - bois d'une bonne résistance mécanique - du fait qu'il cicatrise très difficilement, le Hêtre adulte supporte mal la taille de branches charpentières. Mené en haie basse, il l'accepte plus facilement - bonne capacité de régénération, sur jeune souche uniquement.



Châtaignier commun - *Castanea sativa* - H. 25-35 m. - croissance rapide - port en colonne large - bois d'une bonne résistance mécanique - le Châtaignier supporte relativement bien la taille, même un sujet adulte. C'est l'une des raisons qui en ont souvent fait un arbre têtard - excellente capacité de régénération.



Chêne pédonculé - *Quercus robur* - H. 20-30 m. - croissance moyenne - port étalé - bois d'une grande résistance mécanique - le Chêne adulte supporte mal la taille du fait d'une faible capacité de régénération. Il est donc conseillé de limiter la taille au maximum, notamment d'un Chêne têtard qui n'aurait pas été taillé depuis longtemps.



Frêne commun - *Fraxinus excelsior* - H. 20-35 m. - croissance rapide - port érigé à cime arrondie - bois d'une très bonne résistance mécanique, le Frêne a une grande capacité de régénéscence. Un vieux Frêne mené en têtard peut ainsi être taillé à nouveau sans porter atteinte à la vie de l'arbre.



Erable sycomore - *Acer pseudoplatanus* - H. 15-25 m. - croissance rapide - port arrondi puis étalé à cime dense - d'une résistance mécanique moyenne, l'Erable a toutefois une bonne capacité à rejeter sur souche - sensible au stress hydrique et à la forte chaleur, phénomènes souvent accentués par le revêtement des routes.



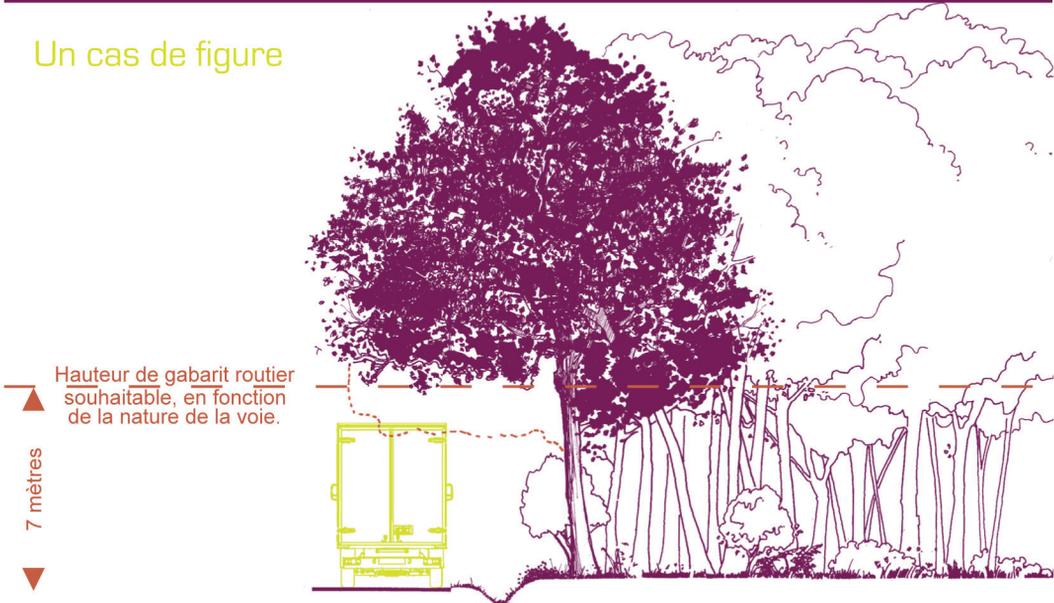
Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia* - plus communément appelé Acacia - H. 20-25 m. - croissance rapide - port en colonne large, étalée, à cime irrégulière - le Robinier peut poser certaines contraintes en bord de route : le bois est cassant et, plus il est coupé au pied, plus il produit de rejets de part et d'autre de la souche.



Bouleau pubescent - *Betula pubescens* - H. 15-20 m. - croissance rapide - port conique étroit - essence caractéristique des lisières et des milieux humides, le Bouleau, comme beaucoup d'arbres à la croissance rapide possède un bois cassant, pouvant représenter un certain danger le long des routes - supporte mal la taille.

Gestion de l'arbre en lisière de forêt

Un cas de figure



De nombreuses routes creusoises traversent des boisements, d'arbres à feuillage caduc ou persistant. Selon l'essence, l'âge et la densité du peuplement, l'élagage ne sera pas le même. Ces arbres se sont développés bien souvent à moins de quatre mètres du domaine public, mais il ne doivent pas être pour autant abattus. Toutefois, ils ne pourront être remplacés qu'à la distance réglementaire. Dans le cas présenté ci-dessus, les branches charpentières d'un Chêne se sont développées au-dessus de la chaussée, en-dessous du gabarit routier.

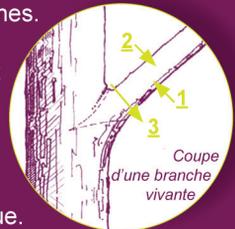


Quelques conseils utiles

Selon les essences rencontrées, la taille ne sera pas la même.

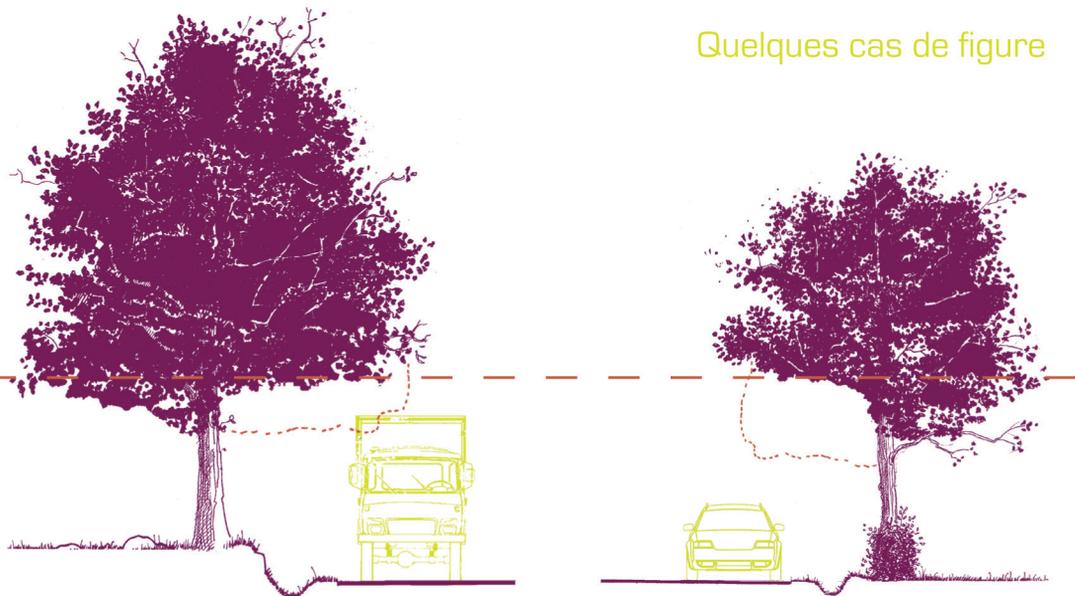
Ainsi, le Noisetier est une essence supportant mal la taille de ses branches. De plus, cette pratique est peu efficace dans le sens où le bois est difficilement valorisable. Au contraire, il est plus intéressant d'effectuer un recépage complet, à savoir une coupe au pied, afin de favoriser une repousse depuis la souche. Le bois de coupe est alors valorisable sous forme de plaquettes pour le chauffage ou de paillage.

Le Chêne présente un bois d'une grande résistance mécanique. Il est rare qu'une branche casse d'elle-même. Dans la mesure du possible, la voûte arborée au-dessus de la chaussée, tout en assurant la sécurité des véhicules, sera préservée. Il est alors nécessaire de couper les branches basses à un gabarit routier souhaitable. De préférence, cette coupe se fera au ras du tronc, afin de permettre une meilleure cicatrisation. **Briser la voûte sur toute sa hauteur nuit à la qualité paysagère de la route.**



Gestion de l'arbre isolé ou de la haie

Quelques cas de figure



L'identité creusoise tient beaucoup à la trame bocagère.

Il est donc indispensable de la maintenir

en bord de route. Beaucoup d'arbres n'ont jamais reçu de taille de formation, se développent très près de la voie et présentent des branches au-dessous du gabarit routier, surplombant la chaussée.



Quelques conseils utiles

Là aussi, il s'agit d'éviter une intervention trop importante qui nuirait à la silhouette générale de l'arbre. Dans bien des cas, une simple mise au gabarit routier souhaité (taille des branches basses) suffit, surtout sur des arbres de moins de dix mètres de haut. **Rien ne sert de tailler la moitié du houppier. Cette pratique, si elle est mal menée, est une porte d'entrée aux maladies par la multiplication des blessures.**

L'arbre et la haie champêtre peuvent participer de manière non négligeable à la lisibilité de la route. L'entretien du patrimoine végétal doit donc se faire aussi en fonction de l'orientation de la route. Ainsi, il est intéressant de maintenir une haie haute (deux à trois mètres de haut) côté Nord, afin de protéger la route des vents dominants et, l'hiver, de la formation de congères. En revanche, une haie plantée au Sud de la route doit être basse, évitant l'ombrage, exposant ainsi plus facilement la chaussée au soleil, permettant un assèchement plus rapide, écartant tout risque d'aquaplanage ou de formation de verglas.



Penser à l'avenir et aux générations futures

Des pratiques adaptées au renouvellement des sujets

Le département de la Creuse possède un grand patrimoine arboré bocager, mais bien souvent sénéscent. Les modes d'entretien des haies à l'épareuse ne favorisent pas le développement de jeunes arbres. Il apparaît donc important d'adapter certaines pratiques afin de permettre le renouvellement des arbres champêtres et donc la vie du bocage.

Traditionnellement, un paysan qui abattait un arbre, pour le bois d'oeuvre ou de chauffe, en plantait deux jeunes. Sans compter les pousses spontanées dans les haies.

Aujourd'hui, il est facile, sans renoncer à l'utilisation de l'épareuse, de repérer, identifier et protéger de jeunes plants de Chênes, de Châtaigniers ou de Frênes émergeant des haies et de relever au bon moment la barre de coupe afin de les préserver de la taille systématique de l'épareuse.



Restauration des arbres têtards

Les **arbres-paysans**, **trognes** ou **têtards**, font partie intégrante de l'identité creusoise et doivent être protégés. Toutefois, restaurer une trogne ne se fait pas de la même manière selon les essences. Ainsi, les branches de Frênes, Châtaigniers et Saules peuvent être taillées au ras du tronc. Concernant un trogne de Chêne, si elle n'a pas été taillée depuis plus de trente ans, il est important de procéder par étapes : Au cours de l'hiver, l'ensemble des branches charpentières sera taillé, de manière à laisser une longueur d'environ 1,50 m. et favoriser la pousse de broussins au bout des branches. Cette première taille permet de vérifier la vitalité de l'arbre et sa capacité de régénération. Une fois celle-ci avérée, on attendra cinq ans avant de couper l'ensemble des branches au niveau de la tête de la trogne et ainsi reprendre un cycle classique. La section coupée doit recevoir un ensoleillement maximal afin d'assurer une parfaite régénérescence.

La formation d'un arbre en trogne permet de produire du bois de chauffage sans mettre en péril le patrimoine arboré, créant par la même occasion une formidable niche écologique pour la faune.

- **Voir la route autrement** - Ouvrage collectif - CAUE 62, 2010
- **Nos arbres de bord de route** - Article extrait de **Angles de vues** - CAUE 63, 2014
- **Paysage et lisibilité de la route** - Sétra - Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 2006
- **Aménagement des espaces libres Routes Plantées** - Jacques Simon - Revue Espaces Verts, 1976
- **Manifeste du Tiers Paysage** - Gilles Clément - TiersPaysagistes Press, 2012
- **Dialogues avec des arbres remarquables en Limousin** - Cécile Auréjac, Alain Freytet, Franck Watel - Les Ardents Éditeurs, 2011
- **Les trognes, l'arbre paysan aux mille usages** - Dominique Mansion - Ouest-France, 2010
- **Reconnaître les bourgeons** - Ouvrage collectif - Salamandre miniguides, 2004

Pour toute question concernant les distances de plantation, l'élagage et l'abattage d'arbres dans les haies :

- **Mairie de votre commune**
- **Conseil Général de la Creuse - Pôle Aménagement et Transports** Tél. : 05 44 30 27 15 - Retrouvez les coordonnées de l'UTT de votre secteur sur le site du Conseil Général : www.creuse.fr
Pour toute question concernant la protection des haies et des arbres champêtres :
- **Direction Départementale des Territoires** Cité administrative BP 147 23003 Guéret Cedex
Tél. : 05 55 61 20 23 Fax : 05 55 61 20 21 E-mail : ddt@creuse.gouv.fr
- **Association Française Arbres Champêtres - Agroforesteries** : www.afahc.fr
Pour toute question concernant la valorisation d'arbres remarquables :
- **CPIE des Pays creusois** rue Alexandre Guillon 23000 Guéret Cedex. Tél. : 05 55 61 95 87

Maison Départementale des Patrimoines
11 rue Victor Hugo - B.P. 250 ■ 23000 Guéret
Tél. : 05 44 30 27 56 ■ Fax : 05 44 30 27 90
E-mail : caue23@caue23.fr ■ Site Internet : www.caue23.fr